

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANESM

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

Décision DS n° 2016-01 du 25 janvier 2016 portant délégation de signature

NOR : AFSX1630275S

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles;

Vu le décret du 26 avril 2007 portant nomination du directeur de l'ANESM;

Vu l'article 23 de la convention constitutive de l'ANESM,

Décide:

Article 1^{er}

En mon absence, ou en cas d'empêchement, délégation est donnée à Mme Magali FLECHEUX, responsable des affaires juridiques, pour signer en mon nom tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de l'agence pour ce qui concerne les engagements financiers (demandes d'achats, bons de commande, services faits), les contrats et les avenants (à l'exception des contrats de travail) et les marchés dans la limite d'un montant maximum de 23 000 € HT.

Article 2

La présente décision prend effet le 25 janvier 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 25 janvier 2016.

Le directeur,
D. CHARLANNE